

→ De jour comme de nuit

Les utilisateurs des véhicules équipés pour le séjour (autocaravanes, camping-cars) doivent respecter :

- les règles de stationnement en matière de sécurité,
- les règles de salubrité publique (interdiction de déversement des eaux usées, dépôt de détritux),
- la tranquillité publique.

À NE PAS FAIRE **Stationner hors de ces zones.**

Le stationnement des camping-cars, sur le quartier de la presqu'île, est strictement réglementé.

Les camping-cars qui stationnent hors des zones prévues à cet effet sont passibles d'une contravention de 35€, pour non-respect de l'arrêté municipal.

Oublier de mettre son disque en évidence,

quand on stationne sur la Zone Bleue, peut donner lieu à une amende de 35€.

Où séjourner à Balaruc-les-Bains ?

Balaruc-les-Bains dispose également sur son territoire de trois campings (dont un campings municipal classé)

CAMPING "LE MAS DU PADRE " ****

4 Chemin du Mas du Padre
Tél. : 04 67 48 53 41
contact@mas-du-padre.com

CAMPING "LES VIGNES " ***

Chemin des Vignes
Tél. : 04 67 48 04 93 - 09 50 70 34 08
camping.lesvignes@free.fr

CAMPING MUNICIPAL "PECH D'AY " **

Avenue de la Gare
Tél. : 04 67 48 50 34
pechday@mairie-balaruc-les-bains.fr

CAMPING-CARS ET VÉHICULES AMÉNAGÉS POUR LE SÉJOUR



Où stationner à Balaruc-les-Bains ?



Année 2023



BALARUC
LES BAINS
source d'énergies

Vous êtes en vacances ou en séjour thermal et vous souhaitez stationner à Balaruc-les-Bains avec votre camping-car ou votre véhicule aménagé ? Retrouvez l'essentiel des règles à connaître, ainsi que les renseignements et adresses, à portée de main pour stationner sans désagrément avec votre véhicule.

Veillez à stationner au bon endroit !

Le stationnement des camping-cars et autres véhicules aménagés de jour et de nuit est réglementé à Balaruc-les-Bains dans les conditions fixées par arrêté municipal.

1 → Pour votre confort

1 aire de camping-cars aménagée pour le séjour camping-car, ouverte toute l'année et aménagée pour le séjour de ce type de véhicules, située au 49 avenue de Montpellier/Balaruc-les-Bains.

Cette aire de 126 emplacements dispose

- de bornes de distribution d'eau potable et d'élimination des eaux usées,
- de bornes d'électricité,
- de deux douches,
- ainsi qu'un accès WIFI.

	Basse saison (01/11 au 30/04/2023)	Haute saison (01/05 au 31/10/2023)
Stationnement parking avec limitation à 4h	4,50 €	4,50 €
Tarif 24h	16 €	18,2 €
Forfait curistes (19 nuitées minimum)	310 €	342 €

Taxe de séjour en sus (tarif 2023) :

0,22 €/nuitée/personne (Basse saison).

0,66 €/nuitée/personne (Haute saison).

✉ : airesdebains@balaruc-les-bains.com

📅 : aireparkreservation.com

2 → Stationnement accepté

Zone Bleue : stationnement à durée limitée (1h30 avec apposition d'un disque de stationnement) de 9h à 12h et de 14h à 19h, tous les jours de la semaine : Plan du port, Avenue du Port, Place Lucien Salette, Rue Montgolfer, Rue du Dr Bordes, Rue de la Paix, Rue de la République, Avenue de Montpellier, Avenue de la Gare (2 places devant camping Pech d'Ay).

